

GIE Legal2digital

DALAMI

Annonce n° 2624
Type Constitution de société
Parution web 16/10/2026
Parution print 16/10/2026 · Le Journal de Mayotte (JDM_20261016.pdf)

CONSTITUTION DE SOCIETE

Par acte SSP du 24/09/2026, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DALAMI

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :
L'acquisition par tous moyens de tous immeubles, bâtis ou non, l'administration et l'exploitation par bail, la location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, La location nue ou meublée de tous immeubles, L'achat pour la revente de tous biens immobiliers et mobiliers, l'achat de biens immeubles en vue de l'édification d'un ou plusieurs bâtiments et de la revente en bloc ou par lots, l'activité de lotisseur, de promoteur, la rénovation et en général l'activité de marchand de biens.

Siège social : 11 & 12 LOTISSEMENT LE VAL FLEURI RESIDENCE ARCHIPEL MAJICAVO LAMIR 97600 Kounbou.

Capital : 3000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. KABRE Lazare, demeurant 35 RUE EMERY TALVY 97438 Sainte-Marie

Clause d'agrément : Les cessions de parts sociales, même celles intervenant entre associés, ne peuvent intervenir qu'avec un agrément préalable donné. L'agrément des associés est donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire. Cette procédure a lieu concomitamment à l'exercice éventuel d'un droit de préemption.

Immatriculation au RCS de Mamoudzou

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.